

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réf. 132.01/1
532.04/1

Mesures d'aménagements routiers en accompagnement du projet « Poya »

Fribourg, le 04.07.2012 – Le 26 juin 2012, le Conseil communal de la Ville de Fribourg a pris diverses décisions concernant les mesures d'aménagements routiers en accompagnement du projet « Poya ». Les oppositions ont notamment été rejetées.

La réalisation de mesures d'accompagnement fait partie intégrante du projet du pont de la Poya. Sans elles, la totalité des effets positifs attendus par la construction de cet ouvrage ne pourra pas être atteinte. L'objectif des mesures est double : il doit, d'une part, garantir que le quartier du Bourg soit soulagé de son trafic de transit et, d'autre part, empêcher ou contrôler un report de trafic dans les quartiers situés en amont des extrémités de l'ouvrage et ceux de la Basse-Ville.

Lors de sa séance du 26 juin 2012, le Conseil communal de la Ville de Fribourg a décidé :

1. d'adopter les plans de mesures d'aménagements routiers et de transmettre le dossier à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) pour approbation;
2. de rejeter les oppositions formulées à l'encontre des mesures d'accompagnement et de notifier sa décision aux opposants, avec mention des voies de recours. Les objets principaux ayant fait l'objet d'oppositions sont les bornes rétractables matérialisant la fermeture du pont de Zaehringen et la suppression de places de parc.

Pour la Ville de Fribourg,

Wieke Chanez
Chargée de communication